

M. BARTOLINI jean Pierre
BAGES 66

Bages, le 13 juillet 2011

A, M. Pierre BARISAIN
Président de Droit De Mémoire
Collecteur de la souscription pour
le « projet de film Ravin Rouge »

**Objet : 1) Interdiction de figurer sur une liste transmise à des tiers
2) Demande de remboursement de ma souscription**

Monsieur le Président,

Ce projet de film est tombé dans un gouffre médiatique, je ne sais pas s'il en ressortira, mais pour moi il est temps de tirer un trait réaliste sur cette affaire. C'est pourquoi, avec regret, par la présente je vous informe officiellement de mes deux décisions suivantes :

1) **M. Barisain**, par courtoisie et à plusieurs reprises vous avez fourni une liste simple de noms de souscripteurs à Mme Cazal qui l'a refusée ainsi qu'aux Initiateurs. Au titre de la loi, en tant qu'association, pour votre gestion, vous êtes autorisé à garder mon nom dans une simple liste (noms, prénoms, adresses). Vous n'êtes pas obligé d'établir une liste plus élaborée, c'est à dire contenant d'autres informations, devant être déclarée et transmise à la CNIL. Il faut que vous sachiez que cela est interdit sauf autorisation expresse de chaque souscripteur, ce qui est mon cas.

En décision personnelle, je ne veux pas figurer sur une liste déclarable à la CNIL qui n'a pas besoin de connaître le montant, la nature de mon versement et ce moyen ou mes coordonnées bancaires. J'interdis formellement que mon nom et ces détails soient transmis sur une liste à des tiers autres que le bureau de DDM et/ou qui en feraient n'importe quelle exploitation sans mon autorisation. Et cela même sous la contrainte d'énergumènes qui n'ont pris aucune responsabilité au moment de la collecte car ils méconnaissent les lois et mes droits en vous réclamant cette liste aussi détaillée qu'ils le désirent.

Avec DDM, vous êtes les seuls collecteurs et les seuls responsables face à la loi.

2) Pour les raisons suivantes :

- A) J'ai participé à cette souscription car j'ai confiance en vous et là dessus je ne suis pas déçu surtout après les éléments qui me sont parvenus sur cette affaire. Affaire qui laisse apparaître des contradictions énormes entre les communiqués diffusés et la réalité des pièces à conviction.
- B) Que pour ce projet, il est hors de question que je devienne producteur, actionnaire et que je sois obligé de remettre la main à la poche ou d'assurer obligatoirement un financement autre que celui qui était initialement prévu.
- C) Les attaques incessantes et injustifiées dont vous faites l'objet depuis un bon bout de temps vont vous obliger à vous désengager indubitablement de cette affaire.
- D) A l'heure actuelle et dans l'état des choses, il apparaît qu'il n'est plus possible d'avoir un dialogue intelligent pour régler cette affaire proprement. La partie ou

- « Clan » (sic) « Auteur / Conseil / Initiateurs /autres » qui n'avait aucune entité juridique, aucune responsabilité ou qui n'en voulait pas au moment de la collecte, ne cherche pas l'entente cordiale.
- E) Que la société chargée du Projet (en remplacement de la société ACAP) n'a pas donné le résultat escompté en éclusant en quelques semaines les 22.500 € versés pour sa mission (sur 18 mois). Je considère que sa note de frais est tout à fait fantaisiste. Je suis en droit d'en attendre les vrais justificatifs. Je n'ai pas confiance en cette société (SARL) qui n'a jamais publié ses comptes comme le stipule la loi. De plus après avoir rédigé la lettre de mission que vous avez acceptée (avec les initiateurs); elle a encaissé la totalité de son devis joint à la lettre de mission (ce serait peut-être illégal) ; elle a tout dépensé en rien de temps dont une partie lors du festival de Cannes ; elle vous signale qu'elle rend caduque cette mission et signe une nouvelle lettre de mission avec Mme Cazal dans les mêmes termes et pour la même somme. Tout cela n'est pas sérieux pour ces protagonistes. Je ne peux cautionner cela par ma souscription.
- F) Qu'à la lecture de la dernière proposition de Mme Fischhoff **et le projet de SAS à une personne (pas encore constituée à l'heure actuelle malgré les messages et appels contradictoires de ce « Clan »)**, mes convictions sont confirmées que cette affaire est en train de tourner au vinaigre. Votre analyse est assez claire pour s'apercevoir que dans cette proposition « d'experts » on croit rêver car les P.N. sont encore pris pour ce qu'ils ne seraient pas. A chacun de réfléchir et de prendre une décision.
- G) Du fait des raisons B, C, D, E et F vous n'êtes plus en mesure de remplir normalement votre mission première vis à vis des souscripteurs car le projet du film n'est plus conforme à notre bon de souscription et aux lettres d'accompagnement.

Pour ces raisons essentielles, j'interdis le transfert de ma souscription à une autre association ou société (autre que l'ACAP initialement prévue, mais rétractante) et je vous demande officiellement le remboursement de ma souscription au prorata de ce qui reste après déduction des 22.500 €, des éventuels frais de justice suite à la procédure que vous avez engagé pour défendre légitimement notre souscription ainsi que d'autres frais courants. Bien entendu, connaissant les tracas que vous subissez, je vous laisse le temps nécessaire pour mener à bien la fin de cette lamentable affaire.

Encore une fois notre communauté est bafouée lamentablement par la bêtise humaine et par d'autres causes que ma liberté ne m'interdit pas de penser.

Personnellement, j'ai constaté que vous avez fait tout ce qu'il était possible de faire pour éviter ce fiasco médiatique et probablement financier.

M. Barisain, je vous autorise à utiliser cette lettre pour tout ce qui concerne vos justifications ou votre défense médiatique ou privée.

Recevez mes amicales salutations.

M. Bartolini Jean Pierre